

COMMISSION D'ÉVALUATION AMIABLE DU PRÉJUDICE VISUEL

PROGRAMME DE RÉNOVATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE HAUTE-DURANCE
LIGNES ÉLECTRIQUES À 225 000 VOLTS

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INDEMNISATION DU PRÉJUDICE VISUEL DES LIGNES ÉLECTRIQUES À 225 000 VOLTS

ENTRE LES POSTES DE **L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE ET DE SERRE-PONÇON**
ET ENTRE LES POSTES DE **GRISOLLES ET DE PRALONG**

CADRE RÉSERVÉ AU SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Numéro de dossier :

Date de réception du dossier :

INFORMATIONS SUR LE PROPRIÉTAIRE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Confirme être propriétaire avant le début de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP),
soit le 27 mai 2013.

Signature :
.....

DOCUMENT À FOURNIR

(SANS CE DOCUMENT, LE DOSSIER SERA CONSIDÉRÉ COMME IRRECEVABLE)

Attestation de propriété

LE DOCUMENT DEVRA INDIQUER LA RÉPARTITION DES PARTS EN CAS D'INDIVISION.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INDEMNISATION DU PRÉJUDICE VISUEL À ENVOYER À L'ADRESSE SUIVANTE :

Monsieur le Président de la commission d'évaluation du préjudice visuel
Préfecture des Hautes-Alpes
Direction des Politiques Publiques - Cellule Développement Durable/Procédures Réglementaires
18 rue Saint Arey - BP 80100 - 05011 GAP Cedex